

CHRONIQUE DIPLOMATIQUE

Lorsque débute l'année 1963, les trois pays d'Afrique du Nord sont indépendants. En déduire qu'ils sont désormais libres de réaliser les aspirations qui sont les leurs en matière de politique étrangère, serait pourtant pécher par excès d'optimisme. Ils restent liés à tout un contexte politique, économique et international, qui limite leur liberté de manœuvre; leurs relations extérieures sont conditionnées par des régimes politiques qui sont loins d'être harmonisés; les ambitions nationales développent un micronationalisme peu compatible avec l'aspiration à l'unité politique et économique; le jeu des relations Est-Ouest vient imposer ses contraintes aux États du Maghreb comme à l'ensemble du Tiers-Monde, malgré la volonté affirmée de neutralisme.

Cette année, capitale dans l'histoire du Maghreb, est avant tout celle d'une confrontation avec la réalité; confrontation faite par l'Algérie qui, sortie des premiers efforts d'aménagement intérieur, fait ses débuts sur la scène internationale et s'aperçoit que l'acquisition de l'indépendance lui a fait perdre la vedette et que, comme plus de cinquante autres pays, elle est indépendante et misérable. Elle découvre rapidement que l'Est et l'Ouest ne se précipitent pas à son secours et que l'époque des grandes compétitions soviéto-américaines, si bénéfiques à la R.A.U., est révolue. Elle apprend de la Guinée les limites de la coopération avec l'Est. Elle vient d'assister à l'humiliation du révolutionnaire Castro rappelé aux réalités de la stratégie des deux super-grands. Quelques mois d'expérience ramènent l'Algérie à l'Europe et plus précisément à la France, ce qui ne manque pas de poser des problèmes à la révolution socialiste.

La confrontation avec la réalité se fait aussi sur le plan global du Maghreb. La grande communion fraternelle dans un Maghreb qu'il était facile d'unifier en parole à une époque où la question ne se posait pas concrètement, entre dans l'ère des réalités; 1963 révèle d'emblée les conflits d'intérêts, les divergences idéologiques, le chauvinisme le plus âpre, les incompatibilités d'humeur et les rivalités personnelles. L'idée force de l'unité n'a rien perdu de son attrait; on sait pourtant maintenant que de longues étapes devront être ménagées.

Les styles diplomatiques du Maroc et de la Tunisie sont certes différents, mais le bourguibisme n'est, en définitive, qu'une méthode et ne touche pas aux options fondamentales de politique étrangère qui sont très semblables à Rabat et à Tunis. La présence au centre d'une République démocratique et populaire résolument ouverte à l'influence de l'Est mais qui

trouve ses vrais modèles en R.A.U., en Yougoslavie et à Cuba, donne immédiatement un nouveau relief au Maghreb. L'Algérie entre d'emblée dans l'aile marchante du Tiers-Monde et Ben Bella, auréolé par la résistance, la prison et la victoire finale, trouve place aux côtés des grands du neutralisme. L'Algérie profite de cette promotion flatteuse pour refaire la carte des alliances en favorisant la naissance de l'O.U.A., au détriment du groupe de Casablanca, mais sans pour autant accepter la proposition du Président Nasser de créer une Fédération des 5 pays arabes « libérés ».

La diplomatie algérienne est donc la grande nouveauté en fonction de laquelle réagissent les diplomaties plus classiques du Maroc et de la Tunisie. L'Algérie est un nouvel élément capital à partir duquel le Maghreb est appelé à se repenser. Dans l'immédiat cette République démocratique et populaire est un facteur de contradiction supplémentaire qui fera de l'année 1963 l'année des conflits inter-maghrébins les plus graves. Si l'indépendance algérienne est une source de discorde à l'intérieur du Maghreb, elle apparaît au contraire comme apaisante pour les rapports franco-maghrébins qui, pour la première fois depuis longtemps, connaîtront une année sans conflit majeur. Très occupé par ses soucis intérieurs, le Maghreb ne se serait guère manifesté de façon originale dans la stratégie du Tiers-Monde si l'Algérie n'avait accentué de façon spectaculaire son ouverture à l'Est.

I. — LES RELATIONS INTER-MAGHREBINES

Le meilleur ciment de l'unité maghrébine a toujours été la lutte contre le colonialisme. Dès lors que cesse la phase aigüe du combat, le facteur principal de l'unité disparaît et les sources de division, voire de conflit, se manifestent. A l'époque où seuls le Maroc et la Tunisie étaient indépendants et malgré leur commun soutien au nationalisme algérien, de graves tensions s'étaient déjà manifestées, à l'occasion de l'affaire mauritanienne notamment. Avec l'indépendance de l'Algérie, les différends, toujours bilatéraux jusqu'à présent, peuvent s'organiser selon trois combinaisons. Après les tensions tuniso-marocaines d'avant 1962, un malaise algéro-tunisien se manifeste dès l'indépendance, atteint la phase de crise aigüe au début de l'année 1963 et s'aplanit en quelques jours. La troisième hypothèse de conflit ne tarde pas à se manifester, véritable « guerre des sables », entre l'Algérie et le Maroc.

A. — *Du conflit algéro-tunisien à l'amorce d'un concert maghrébin* (Conférence de Rabat)

C'est le 24 décembre 1962 qu'est découvert le complot contre le Président Bourguiba (cf. La Chronique de M. Le Tourneau — *Annuaire 1962* — p. 303). Rien n'indique, lorsque l'année 1962 se termine, que cette affaire va brusquement prendre une dimension internationale. La crise algéro-

tunisienne qui s'ouvre le 18 janvier 1963 par un violent discours de Bourguiba surprend les observateurs tant elle est soudaine. Elle est aussi artificielle, comme le prouvera la facilité avec laquelle elle s'est dénouée grâce à l'intervention marocaine.

La crise n'est, en effet, précédée d'aucun signe annonciateur. Le 1^{er} janvier, *Al Chaab*, l'organe du F.L.N. fait état des projets tunisiens de création d'un consulat à Alger et d'aide à l'Algérie dans le domaine de l'éducation. Le lendemain, un groupe de jeunes Algériens part pour Tunis afin d'y recevoir une formation technique. Le 7 janvier, deux délégations tunisiennes conduites par l'Ambassadeur Mestiri, vont à Alger ouvrir des négociations, l'une pour la conclusion d'un accord économique (circulation des personnes et des biens dans les zones frontalières) et l'autre pour un accord d'assistance en matière d'enseignement. Une délégation de l'U.G.T.T. assiste au congrès de l'U.G.T.A. En sens inverse, une délégation algérienne se rend à Tunis le 8 pour mettre au point certaines modalités de l'assistance technique en matière de P. et T. La veille du conflit, *Al Chaab* donne le ton des relations algéro-tunisiennes : « Plusieurs démarches indiquent qu'une volonté de rapprochement prévaut actuellement dans les rapports entre les trois Etats du Maghreb ».

C'est dans ce ciel serein que le Président Bourguiba prononce le 18 janvier un violent discours accusant le gouvernement algérien de donner asile à ses ennemis youssefistes (cf. Doc. III, 2.). L'origine directe de l'accusation semble reposer sur des faits très minces : le Consul général d'Algérie à Tunis avait remis le 15 décembre 1962 un passeport algérien à un individu qui après avoir pris part au complot, put ainsi se réfugier en Algérie; invoquant la bonne foi du Consul général, la mission diplomatique algérienne réussit d'abord à éviter l'intervention du gouvernement tunisien moyennant le départ discret du Consul; le retour de ce dernier à son poste, le 16 janvier, sur ordre de son gouvernement, apparaît comme un défi aux autorités tunisiennes qui réagissent avec vigueur en expulsant le Consul général. Aussitôt les négociations en cours sont suspendues, les délégations rappelées ainsi que les ambassadeurs. Le Président Bourguiba fait alors le point de la situation dans son discours du 18 janvier : « Si les éléments du complot ont pu se grouper et se renforcer, ils le doivent aux encouragements étrangers qu'ils trouvent en Algérie... M. Ben Bella et ses compagnons se sont prononcés en faveur de Salah Ben Youssef... je tiens à dire au peuple qu'il ne doit pas confondre Ben Bella avec le reste des Algériens, qui demeurent pour nous des frères... ». Les autorités algériennes répondent calmement et affichent même une certaine indifférence; ainsi M. Ben Bella déclare-t-il à un journaliste, après le discours du 18 janvier : « Je n'en ai pas pris connaissance; quand j'en prendrai connaissance, peut-être répondrais-je, éventuellement ». M. Khemisti déclare de son côté à la R.T.A. : « Il n'existe aucun conflit majeur entre l'Algérie et la Tunisie comme le laisse supposer le discours du Chef de l'Etat tunisien » et, « face aux attaques déplacées de M. Bourguiba », il réaffirme la volonté du gouvernement algérien d'œuvrer dans le sens de l'unité du Maghreb.

Concrètement, le conflit se traduit par quelques mesures. Outre le rappel

des ambassadeurs, le fait que les journaux tunisiens ne sont plus mis en vente en Algérie, sans qu'il y ait pourtant aucune mesure officielle d'interdiction et l'instauration d'un visa tunisien pour les Algériens se rendant en Tunisie et réciproquement. Pourtant il n'y a pas rupture des relations diplomatiques; des chargés d'affaires sont nommés dans les deux capitales. La situation ne paraît donc pas irrémédiablement compromise; mais les deux pays auront besoin pour retrouver leur « fraternité » du troisième frère. Hassan II prend l'initiative, en décidant le 21 janvier d'envoyer MM. Balafrej et Boutaleb à Alger puis à Tunis.

A l'arrivée de M. Balafrej à Tunis, les autorités algériennes paraissent prendre leurs distances à l'égard de cette initiative: « Ce n'est pas sur la demande des Algériens que M. Balafrej a pris cette initiative, mais nous ne voulons pas décourager une démarche de cette sorte, nous n'avons pas de problème. M. Bourguiba a créé un problème, c'est son affaire ». Allant directement à Tunis le 26 janvier, le ministre marocain affiche une pleine harmonie des vues marocaines et tunisiennes. Les Algériens, désireux de ne pas rester en dehors de ce rapprochement, acceptent les conversations. M. Balafrej obtient alors trois concessions qui devaient mettre fin au conflit: 1) Les gouvernements algériens et tunisiens conviennent de mettre un terme à leurs polémiques — 2) Les unités acheminées vers la frontière algéro-tunisienne sont discrètement retirées — 3) Tunis accepte de libérer les ressortissants algériens arrêtés et Alger renonce à soutenir les youssefistes.

Ainsi s'achève cet étrange conflit qui paraît s'expliquer moins par les faits contestables allégués du côté tunisien que par une incompatibilité d'humeur entre deux hommes et un malaise reposant sur les divergences idéologiques de deux régimes. Le premier résultat de cette crise concerne les rapports entre la Tunisie et le Maroc en froid depuis l'affaire mauritanienne; un rapprochement opéré à cette occasion devait permettre d'envisager peu après l'échange d'ambassadeurs. Les relations algéro-tunisiennes devaient se normaliser progressivement; mais il fallut pourtant attendre le 25 mai pour qu'un communiqué annonce la reprise des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs et le 16 juillet pour que les négociations de coopération algéro-tunisiennes, suspendues le 17 janvier, puissent reprendre.

Sans attendre la complète harmonisation des rapports maghrebins, M. Balafrej, sur la lancée de la réconciliation amorcée, propose une réunion à trois et offre qu'elle se tienne au Maroc. Cette conférence, la première du genre, est décidée en un temps record et se réunit à Rabat, au niveau des Ministres des Affaires Etrangères, du 11 au 14 février. Un communiqué commun publié à son issue (voir Document V, 2) réaffirme « l'impérieuse nécessité d'exclure dans les relations tout recours à des méthodes ou à des actions qui sont susceptibles de détourner les trois pays de l'œuvre exaltante d'édification du grand Maghreb arabe » et précise que les trois Ministres ont procédé à un échange de vues sur les problèmes de: « a) l'harmonisation de la politique des trois pays à l'égard des grands ensembles économiques tels que la Communauté Economique Européenne. b) la coordination des plans de développement des trois pays frères et de leur politique commerciale. c) la définition des modalités d'une coopération culturelle et technique et de

l'unification des systèmes judiciaires et d'enseignement ». A cet effet, les trois Ministres sont convenus de tenir périodiquement des réunions pour poursuivre l'étude de ces différents problèmes.

Après tant de conférences maghrebines dont la dernière importante remonte à avril 1958 et rassemblait à Tanger des représentants du F.L.N. du Néo-Destour et de l'Istiqlal, on pouvait être sceptique sur les résultats. On note cependant à l'issue de ces trois journées de travail un style nouveau dans les rapports nord-africains, caractérisé par un effort de réalisme. Abandonnant les déclarations solennelles et les plans grandioses tendant à mettre en place des superstructures maghrebines, les responsables présents semblent avoir voulu progresser de façon empirique en cherchant, notamment par la création de commissions spécialisées, à prospecter les possibilités de coopération. Le premier point d'application concret de cet effort porte sur une définition du Maghreb par rapport à la Communauté Economique Européenne.

En prolongement de ce concert maghrebin, se situe, sur invitation du Président Ben Bella, le voyage du Roi Hassan II à Alger qui vient clôturer les importantes négociations algéro-marocaines du mois de mars. Cinq conventions sont ainsi prêtes à la signature et paraissent témoigner des liens étroits que Maroc et Algérie veulent établir entre eux (cf. ci-dessous : C. Les conventions inter-maghrébines). Aussi le communiqué commun publié à Alger le 15 mars 1963 (cf. Document V, 3) peut-il souligner la grande cordialité qui a animé les deux chefs d'Etats dans des entretiens qui ont confirmé leur identité de vues et leur accord sur les solutions à donner aux problèmes à la fois régionaux et internationaux.

Cette unité maghrébine retrouvée, grâce cette fois au Maroc, ne va malheureusement pas durer. Beaucoup de différences séparent encore les trois pays et l'intransigeance de leur récente souveraineté ne les place pas dans les conditions voulues pour surmonter des intérêts contradictoires. Les trois peuples qui pendant des années ont été galvanisés par des slogans nationalistes et qui après avoir éliminé le colonisateur, ont un sentiment de fierté et de puissance, sont prêts à toutes les aventures nationalistes pour exalter la puissance de la patrie. Le Maroc, conciliateur au début de l'année 1963 dans le différend Algéro-Tunisien, va être au cœur du plus grave conflit inter-maghrebin qui se déroule cette fois entre lui-même et l'Algérie.

B. — *Le conflit algéro-marocain*

La « première guerre africaine » n'est qu'un épisode dramatique d'un conflit qui déborde largement dans le temps la durée des hostilités. Les revendications territoriales du Maroc sont anciennes et connues; elles se sont manifestées jusqu'alors à l'égard de la seule Mauritanie, le cas de la frontière algérienne étant différé jusqu'à l'indépendance, puisqu'aucune discussion ne peut être entreprise sur un tel sujet avec l'autorité coloniale. Le 6 juillet 1961 un protocole d'accord entre le gouvernement du Maroc et

le G.P.R.A., publié tardivement par le gouvernement chérifien le 21 octobre 1963 en pleine crise (voir Document V, 6) marque clairement les positions en présence : Rabat soutient le G.P.R.A. dans ses négociations avec la France sur la base du respect et de l'intégrité du territoire algérien; le G.P.R.A. reconnaît pour sa part le problème territorial posé par la délimitation imposée arbitrairement par la France entre les deux pays et qui trouvera ultérieurement sa solution dans des négociations entre les deux gouvernements; la création d'une commission algéro-marocaine est prévue à cet effet.

Avant même que ce problème ait pu faire l'objet de négociations, les difficultés surviennent entre le Maroc et l'Algérie indépendante. Dès le mois d'août 1962, les incidents de frontières se multiplient, dans la région de Tindouf notamment. Très rapidement, par conséquent, la tension monte, sans exclure pour autant les contacts, les rencontres et les voyages inter-maghrebins. Il reste à déterminer pourquoi brusquement de véritables hostilités s'ouvrent entre les forces armées des deux parties entraînant plusieurs centaines de morts et blessés dans d'authentiques batailles à Tinjoub, Hassi Beida, Hassi Mounir, Figuig, Ich etc... Il n'est pas question de reprendre l'histoire de ces frontières mal déterminées; on se reportera pour cet aspect du problème aux orientations bibliographiques données à la fin de cette chronique et de celle de l'Annuaire de 1962. En revanche, il est nécessaire d'insister sur d'autres aspects de ce conflit; intérêts économiques, « micro-nationalismes », susceptibilités de jeunes souverainetés, impulsion difficile à contrôler des nouvelles armées marocaines et algériennes, accident partiellement imprévisible, tous ces éléments entrent en ligne. Il en est deux qui paraissent avoir une importance particulière : ce conflit a permis au Maroc comme à l'Algérie d'aplanir, provisoirement au moins, certaines difficultés intérieures, ce qui n'a sans doute pas été sans influence sur le déroulement des événements; par ailleurs, au delà du litige de frontière, il est facile de discerner le heurt de deux régimes politiques d'autant plus incompatibles qu'ils sont voisins.

Il serait exagéré d'affirmer que les gouvernements marocain et algérien ont prolongé un tel conflit pour améliorer leur situation intérieure; admettons seulement que cette « guerre » en créant un climat d'union sacrée, leur a donné l'occasion de se consolider. La patrie en danger a provoqué le ralliement des maquis de Si Mohand qui, dans l'émotion générale, sont partis rejoindre l'armée régulière aux frontières; l'évènement est important; il marque la fin d'une dissidence kabyle bien armée, encadrée et qui inquiétait sérieusement le pouvoir central. Le combat pour les frontières devait entraîner au Maroc l'affaiblissement très sensible de l'opposition et le renforcement du pouvoir royal; l'opposition, on le sait, est double; l'Istiqlal, champion du grand Maghreb, ne pouvait qu'affirmer son soutien au gouvernement qui marque aussi fermement sa volonté de sauvegarder l'Empire chérifien; on assiste donc à un ralliement, provisoire sans doute, de l'opposition de droite; une maladresse grave des dirigeants de l'U.N.F.P. va assurer, pour un temps, l'élimination de l'opposition de gauche; en effet, deux importantes personnalités MM. Ben Barka, leader de l'U.N.F.P.

et Berrada, Président de l'Union Nationale des Etudiants Marocains, vont, le premier depuis la R.A.U. et le second depuis Alger, se solidariser avec l'Algérie dans le conflit qui oppose la République démocratique et populaire avec l'Empire chérifien. L'occasion était belle, pour le gouvernement marocain, de les inculper d'atteinte à la sûreté, ce qui leur valut une condamnation à mort par contumace; à l'époque où l'affaire du complot divise le pays, l'opinion marocaine va considérer comme une sorte de trahison l'attitude de M. Ben Barka qui perd ainsi, même parmi ses fidèles, l'audience qu'il avait conservée.

Une lecture attentive des discours, des motions ou de la presse algérienne et marocaine, fait apparaître clairement que l'âpreté de ce différend frontalier s'explique aussi par un profond conflit idéologique entre le socialisme révolutionnaire de M. Ben Bella et le socialisme bourgeois de S.M. Hassan II. Le 5 septembre encore la radio marocaine avance que « des options diverses n'empêchent nullement les nations du Maghreb arabe de poursuivre la tâche de l'unification dans l'entente, la compréhension et le respect mutuel ». Trois jours plus tard, le très officiel organe du F.L.N., *El Moujahid*, entre dans la phase des injures homériques en traitant Hassan II de « pantin aux mains d'une oligarchie animée par un apprenti Raspoutine : Guedira ». Mais, par delà ces formules, les accusations se font graves et précises de part et d'autre : le Maroc accuse l'Algérie d'avoir soutenu le complot contre le Roi et on ne peut s'empêcher ici de penser à la Tunisie qui, quelques mois auparavant, avait accusé Ben Bella d'avoir soutenu le complot contre Bourguiba. De son côté, M. Ben Bella dénonce le 30 septembre, dans une allocution radiodiffusée, la collusion du Gouvernement marocain et du F.F.S.; le 15 octobre, l'Assemblée Nationale algérienne adopte unanimement une motion condamnant l'attitude belliqueuse de la monarchie marocaine; le 16, la campagne de presse bat son plein contre « le Maroc impérialiste, traître à la cause arabe », contre « les thèses expansionnistes, extravagantes, d'un fanatique, Allal el Fassi » et affirme que « c'est le socialisme qui inquiète Hassan II ». Radio-Alger le même jour accuse le Maroc d'avoir provoqué l'arrondissement par la France, en 1956, de l'avion transportant Ben Bella et ses compagnons, et la presse du Caire, fidèle soutien d'Alger, renchérit en lui attribuant l'assassinat de Lumumba. Le 18 octobre, une conférence de presse du Président de l'U.N.E.M., M. Berrada, en exil à Alger, accuse Hassan II de vouloir abattre la révolution algérienne et le peuple marocain.

Toutes les conditions paraissent donc réunies pour un conflit militaire de longue durée : le litige frontalier, la passion nationaliste, la suspicion politique, les déclarations fracassantes et venimeuses. Dans ce contexte inquiétant, les contacts officiels ne sont pourtant jamais complètement rompus. Quelques jours avant les premiers engagements meurtriers MM. Guedira et Bouteflika se rencontrent à Oujda le 5 octobre et décident la création d'une commission mixte pour examiner le problème des frontières. La situation est trop chaude après l'accrochage d'Hassi-Beida pour que la rencontre puisse avoir lieu : la délégation algérienne attend en vain les Marocains à Tlemcen le 11 octobre. Pourtant quelques jours plus tard, MM. Yazid

et Slimane viennent voir le Roi Hassan II à Marrakech, ville où est établi le P.C. militaire de l'armée marocaine; le 17 les Algériens quittent le Maroc en constatant l'échec des conversations bilatérales. Un Ministre algérien M. Bouteflika y revient dès le 20 octobre, mais dans le cadre de négociations multilatérales avec son collègue éthiopien. Le conflit, qui ne paraît pas pouvoir se régler entre les seuls deux Etats maghrebins, connaît alors diverses tentatives d'internationalisation.

Les offres de médiation sont nombreuses et émanent presque toutes d'Etats ou de personnalités du Tiers-Monde; le Président Bourguiba, légitimement le premier à se manifester, propose le 14 octobre une rencontre tripartite à Bizerte. La ligue arabe offre sa médiation et décide le 20 octobre de créer une commission de médiation; mais elle paraît trop liée à la R.A.U. qui a pris résolument parti en faveur des thèses algériennes pour que le Maroc puisse accepter ses services. M. Benhima, le représentant du Maroc à l'O.N.U., rencontre à New-York le Secrétaire Général de l'organisation et fait savoir, dans une conférence de presse, que le Maroc accueillerait volontiers une initiative de M. Thant. Le Liban offre, par ailleurs, ses bons offices, tandis que la Lybie, l'Irak, le Ghana, la Jordanie, la Yougoslavie, manifestent par des messages ou contacts, leur anxiété et leur désir d'une solution pacifique.

Il est remarquable que le cadre retenu pour la conciliation ne soit ni celui du Maghreb, ni celui de la Ligue arabe, mais celui de l'Organisation de l'Unité Africaine dont la charte venait d'être signée à Addis-Abeba le 25 mai 1963. Le voyage de l'Empereur d'Ethiopie au Maghreb, prévu de longue date, mais qui tombe précisément au moment du conflit, n'y est pas étranger. L'O.U.A. présente l'avantage de déborder le cadre étroit des disputes de famille, sans sortir pour cela du Tiers-Monde et en évitant par conséquent l'ingérence inévitable dans le cadre de l'O.N.U. des grandes puissances.

Pourtant — et précisément en raison du problème des frontières — le Maroc n'avait pas marqué un grand enthousiasme à l'égard de cette nouvelle organisation. Invoquant la présence mauritanienne, Hassan II est le seul Chef d'Etat africain à ne s'être pas rendu à la Conférence. L'art. 3 de la Charte, en affirmant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat est — comme on l'a fait remarquer — une sorte de ratification de l'Acte de Berlin et de reconnaissance des frontières fixées par le colonisateur. Aussi, lorsqu'en septembre le Maroc finit par adhérer à son tour à l'Organisation, il exprime des réserves sur l'interprétation de cet article: « En effet, s'agissant de la réalisation de la sauvegarde de l'intégrité du territoire du Maroc dans le cadre de ses frontières authentiques, il est important que l'on sache que cette signature de la Charte de l'O.U.A. ne saurait aucunement être interprétée ni comme une reconnaissance expresse ou implicite des faits accomplis jusqu'ici refusés comme tels par le Maroc, ni comme une renonciation à la poursuite de la réalisation de nos droits par les moyens légitimes à notre disposition ».

Les communiqués publiés à l'issue du voyage de l'Empereur Haïlé

Selassié au Maroc, en Algérie et en Tunisie, montrent l'importance du conflit dans les conversations. C'est cependant M. Modibo Keïta qui finit par obtenir gain de cause : une rencontre algéro-marocaine, sous la présidence de S. M. Hailé Selassié. C'est donc quatre Chefs d'Etats qui se réunissent les 29 et 30 octobre 1963 à Bamako. Le résultat est positif et s'exprime dans un communiqué commun (cf. Document V, 7) qui prévoit : 1) l'arrêt effectif des hostilités et le cessez-le-feu à compter du 2 novembre — 2) la composition d'une commission d'officiers marocains, algériens, éthiopiens et maliens pour déterminer une zone neutralisée — 3) la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'O.U.A. pour constituer une commission spéciale d'arbitrage destinée à soumettre des propositions concrètes aux deux parties pour le règlement définitif du contentieux.

Le Maroc est récompensé d'avoir admis la compétence de l'O.U.A. pour arbitrer le conflit puisqu'est expressément reconnue par le communiqué de Bamako l'existence d'un problème frontalier qu'il convient de traiter au fond. La phase aigüe du conflit se termine rapidement malgré d'ultimes engagements dans la région de Figuig; le processus de conciliation et d'arbitrage s'amorce le 15 novembre à Addis-Abeba par la réunion extraordinaire des Ministres des Affaires Etrangères des 32 membres de l'O.U.A. L'art. 19 de la Charte de l'Organisation prévoit une commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage dont la composition et les conditions de fonctionnement sont définies par un protocole distinct qui n'est pas encore signé. Le Conseil des Ministres va donc désigner une Commission *ad hoc*, ce qui permet un dosage conforme aux désirs des parties. Le 18 novembre, les Etats membres de la Commission sont désignés à l'unanimité : Ethiopie, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Soudan, Tanganyika, Nigéria. C'est le 3 décembre que cette Commission se réunit à Abidjan; elle établit son règlement intérieur et nomme son bureau qui se compose de délégués du Sénégal, du Mali, de l'Ethiopie et du Nigéria; elle fixe son siège à Bamako et prévoit sa prochaine réunion pour la deuxième quinzaine de janvier.

La procédure de conciliation s'annonce lente, mais la détente se confirme. Elle ne sera pas suffisante pour que le Roi Hassan II estime pouvoir se rendre aux fêtes d'évacuation de Bizerte, occasion d'un sommet maghrebin; c'est M. Boutaleb qui préside la délégation marocaine. L'année se termine par la remise des lettres de créance de M. Zentar, qui avait été nommé le 11 septembre 1963 Ambassadeur du Maroc à Alger, et sur l'espoir d'une coopération inter-maghrebine enfin rétablie.

C. — *Les conventions inter-maghébines*

Ces relations inter-maghébines en dents de scie, passent du dithyrambe à l'insulte et se déroulent de telle sorte que sur les trois partenaires, il en est presque toujours deux qui sont brouillés. Conduites dans un style très méditerranéen, elles ménagent la possibilité d'une réconciliation parfois superficielle, mais toujours plus facile qu'on ne l'imagine. Sur le plan des relations organiques, l'unité maghrebine n'a pas progressé; une courte parenthèse a

permis à Rabat la rencontre sans lendemain des Ministres des Affaires Etrangères; mais le sommet maghrebin de Bizerte a échoué. Dans ce bilan apparaît pourtant un solde positif et durable constitué par les nombreuses conventions de coopération passées durant l'année 1963 par les pays d'Afrique du Nord.

Lorsque la France rendit son indépendance aux Etats protégés, elle inventa alors une formule de coopération qui se mit en place grâce aux premières grandes conventions de 1956. Cette coopération qui n'a jamais pris la forme de l'« interdépendance » prônée par M. Pinay, suit inévitablement la pente de la décolonisation : les liens entre la France et le Maghreb se relâchent peu à peu et plus ou moins rapidement selon les domaines. A l'ancienne solidarité imposée par le colonisateur, vont se substituer peu à peu de nouveaux liens avec les pays frères, c'est-à-dire avec les voisins arabes et il est curieux de constater que ce sont les grandes conventions franco-maghrebines qui ont souvent servi de modèle.

L'indépendance de l'Algérie ouvre de nouvelles possibilités à la solidarité des Etats d'Afrique du Nord; une coopération globale est désormais possible : l'année 1963 ne connaît qu'une première tentative; le 7 et 8 août 1963, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, jettent les bases d'un comptoir maghrebin de l'alfa au cours d'une réunion à Alger qui groupe l'O.N.A.C.O., l'Association professionnelle des alfatiers marocains et la Société tunisienne de la cellulose; les trois délégations décident la fixation d'un prix plancher pour la campagne et d'un contingent pour chaque pays et envisagent de se réunir rapidement à Rabat pour la concrétisation des accords conclus. Si mince soit-il, cet accord est important dans la mesure où il constitue le premier pas des trois pays vers l'intégration économique du Maghreb. Les accords à trois paraissent cependant prématurés; mais on assiste à une floraison d'accords bi-latéraux, une quarantaine si l'on y englobe la Libye; c'est l'Algérie qui, par sa position et du fait de sa libération récente, constitue le pivot de ce réseau de coopérations bilatérales.

L'année 1963 a été particulièrement défavorable aux relations algéro-marocaines; pourtant, avant le conflit frontalier, un certain nombre de conventions ont pu être négociées; 7 d'entre-elles sont signées le 15 mars à l'occasion du voyage du Roi Hassan II à Alger (cf. Document V, 3) et le 30 avril un nouveau train de 4 accords techniques est conclu; le conflit n'a pas facilité la mise en application de tous ces accords; pourtant un seul d'entre-eux est dénoncé, le 4 décembre 1963 : la convention judiciaire qui permettait aux avocats algériens de plaider au Maroc, en l'occurrence de défendre les inculpés du complot contre le Roi.

L'activité conventionnelle entre l'Algérie et la Tunisie est considérable au cours de l'année 1963, dès la normalisation des relations diplomatiques le 25 mai; elle aboutit, le 26 juillet, à la signature à Alger de 12 accords (cf. Document V, 5) complétés le 1^{er} septembre par un second train de 5 accords (cf. Document V, 5) auquel s'ajoute le 28 novembre un accord de coordination économique, vaste ensemble qui constitue le support juridique d'une coopération espérée.

Dépassant le cadre maghrébin, mais sans sortir de celui de l'Afrique du Nord, il est intéressant de signaler les huit conventions maroco-lybiennes signées à Rabat le 27 décembre 1962 et ratifiées par le Dahir du 11 février 1963 (Cf. Document, V, 1). Malgré la distance qui sépare les deux pays, des affinités les rapprochent : leur caractère arabe et plus précisément leur régime monarchique; cet ensemble conventionnel vise à intégrer la Libye dans la mouvance maghrébine en passant en revue tous les secteurs où la coopération peut se développer.

Les conventions les plus nombreuses et apparemment les plus importantes sont relatives à la coopération administrative et technique. Sous cette rubrique prennent place 6 accords : La convention algéro-maghrébine relative à la coopération technique et administrative (15 mars 1963) prévoit l'échange d'experts et de personnel; les fonctionnaires ainsi détachés sont régis par les dispositions statutaires et réglementaires applicables aux agents de l'autre partie; un accord du 9 août fixe les modalités d'application et arrête les contrats-type utilisés pour ces détachements. En ce domaine, l'Algérie et la Tunisie se limitent le 26 juillet à une déclaration relative à la coopération dans le domaine administratif et technique qui prévoit la mise au point d'une future convention. Le Maroc et la Libye signent le 27 décembre 1962 une convention d'amitié et de coopération et une convention relative à l'échange d'informations, rédigées en termes très généraux. Dans ce même domaine il faut ajouter des accords portant sur des points plus précis : un accord algéro-tunisien de coopération en matière d'énergie électrique (26 juillet), 2 accords algéro-marocains du 30 avril 1963 sur la coopération et l'assistance mutuelle dans les domaines industriels, miniers et énergétiques et sur la formation du personnel et des cadres du même secteur.

En matière judiciaire 3 accords ne sortent pas des dispositions classiques : une convention algéro-marocaine (15 mars 1963) et une convention algéro-tunisienne (26 juillet 1963) relative à l'assistance mutuelle et à la coopération judiciaire; il faut y ajouter une plus modeste convention judiciaire maroco-libyenne (27 décembre 1962).

La coopération économique et financière a fait l'objet d'un accord algéro-marocain (15 mars 1963) qui reste au niveau de la simple déclaration. La déclaration algéro-tunisienne en matière de coopération économique et d'échanges commerciaux (26 juillet 1963) est à peine précisée par le protocole d'accord en matière de coopération économique (1^{er} septembre 1963), mais débouche plus concrètement sur l'accord de coordination économique (28 novembre 1963) qui comprend lui-même 3 conventions, l'une pour l'harmonisation des plans d'investissements, la seconde pour l'harmonisation des politiques des deux pays face aux grands ensembles économiques, le troisième pour la coopération en matière énergétique. Le Maroc et la Libye ont signé le 27 décembre 1962 une courte convention de coopération économique et technique.

En matière commerciale il faut signaler un accord algéro-marocain sur les échanges commerciaux (30 avril 1963) et 3 accords algéro-tunisiens : la

déclaration déjà citée en matière de coopération économique et d'échanges commerciaux (26 juillet), complétée par un accord de coopération douanière (26 juillet) et une convention commerciale et tarifaire (1^{er} septembre 1963); une convention frontalière algéro-tunisienne (26 juillet) établit un régime de franchise facilitant la circulation des biens et des personnes dans une zone de 15 kms de part et d'autre de la frontière; une déclaration relative à l'application de cette convention est signée le 1^{er} septembre.

Les communications font l'objet de plusieurs négociations. Deux accords en matière de Postes et Télécommunications ont été signés par l'Algérie et le Maroc le 15 mars, par l'Algérie et la Tunisie le 26 juillet. Deux accords sur les transports aériens ont été conclus par les mêmes partenaires le 30 avril et le 1^{er} septembre. Une déclaration algéro-tunisienne sur les transports ferroviaires (26 juillet) prévoit l'institution d'un comité permanent des transports entre les 3 pays du Maghreb. On peut signaler ici un accord algéro-tunisien de coopération en matière de tourisme (26 juillet). Toujours entre l'Algérie et la Tunisie, un protocole d'accord en matière d'information, de radio et de télévision (1^{er} septembre) affirme la nécessité d'organiser des consultations périodiques entre les organismes compétents respectifs et décide de poursuivre des négociations en vue de conclure un accord. Le Maroc et la Libye se limitent en ce domaine à une brève convention relative aux communications (27 décembre 1962).

Domaine capital sur le plan affectif, la coopération culturelle donne lieu à 3 accords: la convention de coopération culturelle algéro-marocaine (15 mars), la convention culturelle algéro-tunisienne (26 juillet), la convention culturelle maroco-libyenne (27 décembre 1962). Le contenu de ces textes ne peut être que décevant et se limite pratiquement à l'octroi de bourses pour étudiants et stagiaires.

Les conventions diplomatiques et consulaires algéro-marocaines (15 mars) et algéro-tunisiennes (26 juillet), ne sont pas — comme à l'ordinaire — les plus importantes; notons cependant qu'elles proclament l'attachement des parties à la politique de non alignement et qu'elles prévoient la possibilité de se faire représenter par les missions diplomatiques et consulaires de l'autre partie.

Deux conventions d'établissement algéro-marocaine (15 mars 1963), algéro-tunisienne (26 juillet 1963) et une convention maroco-libyenne appelée convention de séjour (27 décembre 1962), s'engageant à traiter les nationaux de l'autre partie selon les principes de réciprocité et de non discrimination par rapport à ses propres nationaux. Compte tenu des aspirations à l'unité maghrébine, ces conventions paraissent extrêmement classiques et prudentes.

Signalons enfin, seule de son genre, une convention relative à la santé signée le 27 décembre 1962 par le Maroc et la Libye.

Si remarquable que soit la mise en place de toutes ces conventions, malgré les difficultés intestines de l'Afrique du Nord, deux faiblesses ne peuvent être ignorées. La première tient au caractère bilatéral de ces relations de coopération; le Maghreb n'a fait preuve d'aucune originalité en ce

domaine et les techniques du fédéralisme même le plus relâché semblent lui être encore étrangères. La seconde est peut être plus grave; elle ne touche pas la forme de ces accords et leur technique de conclusion, mais leur contenu. Leur lecture attentive montre, en effet, que sous leur nombre impressionnant et sous un flot de déclarations de principe rappelant la nécessité de l'unité d'action et de la coopération, se cache souvent, au niveau des réalisations concrètes, un grand vide. L'effort entrepris donne l'impression que, malgré le désir de coopérer, il est difficile d'y parvenir; entre pays sous-développés, déshérités dans les mêmes domaines, et concurrentiels dans les rares secteurs favorables, il n'y a guère place pour la coopération et l'assistance technique.

II. — LES RAPPORTS FRANCO-MAGHREBINS

Lorsque s'ouvre l'année 1963, l'Algérie est indépendante depuis 6 mois. Le Maghreb a atteint le but qu'il s'était fixé : la fin de la colonisation. Les relations franco-maghrebines paraissent prêtes à s'épanouir sur des bases nouvelles. C'est ignorer la profondeur de la colonisation et, par conséquent, la difficulté et la lenteur inhérente à une véritable décolonisation. La République algérienne, démocratique et populaire, précisément parce qu'elle est révolutionnaire, va jouer en ce domaine pour tout le Maghreb un rôle d'accélérateur que la France tolère avec beaucoup plus de patience que les initiatives pourtant plus timides du Maroc et de la Tunisie. Les crises ne seront donc pas absentes de l'année 1963; aucune, heureusement, n'atteindra la phase aiguë et n'aboutira à un conflit sanglant, ce qui tend à confirmer que la décolonisation est désormais d'une nature différente. Ces difficultés n'arrêteront jamais la coopération avec la France mais la gêneront et entraîneront bien souvent la dégradation. Dans les rapports du Maghreb avec la France, le chapitre de la décolonisation n'est pas encore clos. Si la libération d'un territoire n'est plus en cause, il reste à dégager des secteurs entiers où la prépondérance de l'ancien colonisateur apparaît comme une atteinte à l'indépendance. La décolonisation doit ainsi descendre à un niveau plus profond que celui de la souveraineté politique et de la libération du territoire; c'est actuellement celui de l'indépendance économique et ce sera peut-être demain celui de l'indépendance culturelle.

A. — La décolonisation

En ce domaine, c'est l'Algérie, colonisée pendant 130 ans, qui a le plus à faire. Elle part après le Maroc et la Tunisie, mais les dépasse en quelques mois par une remise en question complète de l'œuvre du colonisateur; rien n'est accepté que sous bénéfice d'un inventaire soupçonneux. Les bouleversements d'une guerre de 7 ans et plus encore d'une révolution sociale

permettent de faire table rase des structures héritées des Français. La décolonisation en Algérie, malgré les paroles apaisantes échangées à partir d'Evian, est fondamentalement une rupture. Après 130 ans de francisation, l'Algérie est arabe, musulmane et socialiste et pour montrer qu'elle l'est réellement, elle n'hésite pas à reconstruire depuis la base. L'Algérie apparaît ainsi comme le seul pays authentiquement révolutionnaire du Maghreb. Cette révolution est l'affaire des Algériens; elle ne saurait, sauf exception, être assumée par les Français qui ont toujours été relativement privilégiés en Algérie et qui n'entendent pas se fondre dans la misère, alors qu'un sort meilleur les attend en France. Seuls les Français convertis à la révolution algérienne acceptent pour eux les conséquences du socialisme dans un pays pauvre; mais ceux-là sont en réalité devenus algériens; aussi seront-ils déçus par le code de la nationalité algérienne adopté le 12 mars et qui leur refuse, contrairement à l'esprit d'Evian, le bénéfice de la nationalité algérienne d'origine, pour ne les considérer que comme des « étrangers ayant acquis la nationalité algérienne ». Aussi n'est-il pas surprenant qu'à la fin de 1963 ils ne soient que 23 à avoir sollicité et obtenu la nationalité algérienne. Les autres sont condamnés à partir. Seule se maintiendra une population d'assistants techniques renouvelés tant que survivra la coopération. Cette population reste encore provisoirement importante. Elle n'est pas stabilisée et se situe actuellement entre celle du Maroc et celle de la Tunisie. Elle justifie l'échange de lettre du 24 janvier 1963 qui met en place le réseau consulaire de la France : 8 Consulats généraux (Alger, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Bône, Constantine, Philippeville, Ouargla), 22 Consulats et 2 Chancelleries attachées; de son côté l'Algérie ouvre 6 Consulats en France.

Dans cette perspective de bouleversement social, les atteintes aux accords d'Evian devaient être nombreuses : législation sur les biens vacants (Décrets de mars - cf. Document I, 2), confiscation des grands domaines, nationalisation de la presse française, nationalisation de toutes les terres appartenant à des Français, réglementation des transferts de capitaux...

Si l'anti-colonialisme n'est pas absent de ces mesures, il n'en constitue pas la motivation profonde. Les premières terres « nationalisées » ont été celles du domaine de la Trappe; la confiscation s'explique par le socialisme, l'anti-colonialisme justifie seulement le choix de Borgeaud comme première victime. Après l'important discours sur la coopération du 3 avril à El Riath M. Ben Bella souligne encore le même jour dans un autre discours prononcé sur le Forum, le sens de ces « nationalisations » : « Le moment est venu de faire l'enfantement que tout le monde attend ait lieu. Cet enfantement c'est celui du socialisme algérien... De nouvelles terres ont été confisquées à des Algériens indignes de ce nom... elles s'ajoutent à celles prises aux Borgeaud et consorts... Nous estimons que la coopération avec la France est une chose valable pour notre pays. Cette coopération connaîtra sans doute des hauts et des bas, peut-être même beaucoup de bas; des contradictions pourront surgir entre ce que nous voulons et ce que le gouvernement français entend. Mais, ce qui est certain, c'est que cette coopération ne doit jamais devenir une contrainte ou une hypothèque. Si par malheur il en était ainsi, nous ne l'accepterions pas et

l'on nous trouverait tous unis et dressés comme un seul homme sur ce point ».)

En dehors de problèmes soulevés par les options socialistes de l'Algérie, les crises de décolonisation ont été relativement minces. Un grave malaise créé par les disparitions de Français, évaluées à plus de 3 000, et par le sort des harkis, pèse encore sur les relations franco-algériennes en 1963; un communiqué commun du 25 janvier 1963 fait état d'un accord pour demander au Comité International de la Croix Rouge d'enquêter sur les disparus, détenus et anciens harkis. L'explosion atomique française au Sahara n'a pas entraîné les conséquences que certains prédisaient; le gouvernement algérien n'a pu faire autrement que de réagir après que la presse marocaine ait la première protesté; il a saisi cette occasion pour promulguer la législation sur les biens vacants et pour faire approuver par l'Assemblée une demande de révision des accords d'Evian à laquelle Paris a répondu que la coopération constituait un tout. Cependant, exception faite des bases sahariennes et de Mer-el-Kebir, le gouvernement français est très conscient de la nécessité de dégager le plus vite possible l'armée française et s'y efforce en devançant le calendrier de retrait prévu dans les accords.

En 7 années, la plupart des problèmes de décolonisation ont été résolus non sans crises au Maroc et en Tunisie. Toutes les positions militaires américaines installées au temps du Protectorat sous couvert de l'armée le 16 décembre 1963, des deux dernières installations de Nouaceur et Kenitra. Après la crise sanglante de 1961, le *modus vivendi* du 29 septembre 1961 et le lent rétablissement des relations franco-tunisiennes, il faut attendre le 15 octobre 1963 pour que le dernier militaire français quitte le sol tunisien. M. Bourguiba annonce cette évacuation comme une victoire de sa méthode, tandis que le communiqué français du 10 octobre 1963 présente ce retrait comme une décision unilatérale de la France: « l'évolution de l'armement français rend possible l'évacuation imminente de la base de Bizerte ». Ainsi se trouve enfin réglé le plus délicat problème du contentieux franco-tunisien (Sur l'affaire de Bizerte, voir les articles de Charles Debbasch et de Pierre Rondot dans cet *Annuaire*).

Si les problèmes de souveraineté sont réglés sur le plan politique et militaire, au niveau économique l'évolution n'est pas achevée. Le palier sur lequel relations franco-marocaines et franco-tunisiennes paraissent stabilisées à la fin de 1962, est peu à peu remis en cause par l'exemple algérien. C'est ainsi que les décisions algériennes de récupération des terres, des biens ou des entreprises commerciales et industrielles par les mesures concernant les biens vacants, les expropriations ou nationalisations ne sont pas étrangères au Dahir du 26 septembre 1963 tendant à la récupération par l'Etat marocain de 50 000 ha de « lots de colonisation ». Le gouvernement français a estimé devoir protester contre l'absence dans le Dahir de toute allusion à une indemnisation par l'Etat marocain. La prise en charge des terres à partir du 1^{er} octobre semble s'être passée dans de bonnes conditions sous les garanties de commissions techniques fonctionnant en présence des autorités locales,

d'un observateur de l'Ambassade de France et du colon qui se voit reconnaître le droit de consigner ses réserves sur le procès-verbal de prise de possession. Pour répondre à la protestation française, le 6 décembre 1963 est installée à Rabat une Commission franco-marocaine destinée à examiner les problèmes posés par la nationalisation des lots de colonisation. Le caractère bilatéral que revêt finalement cette procédure, permet de réaliser cette opération sans heurt. Le problème n'est cependant pas définitivement réglé : 600 000 hectares environ restent exploités par des Français et représentent les cultures les plus riches assurant les 2/3 des exportations agricoles marocaines.

Sur le plan économique la décolonisation se poursuit en 1963 par la reprise en charge par l'Etat chérifien de plusieurs concessions datant du protectorat : l'Energie électrique du Maroc, les chemins de fer du Maroc et les chemins de fer du Maroc oriental. Ne sont pas parties à l'accord la Compagnie franco-espagnole du Chemin de Fer Tanger-Fès (315 km) et la Compagnie du Méditerranée-Niger (90 km). Ces accords prennent effet à dater du 1^{er} janvier 1963. L'indemnisation globale est fixée à 60 millions de dirhams dont 25 millions transférables en 5 ans et 35 millions obligatoirement investis au Maroc dans un délai de 10 ans dans des secteurs agréés par le gouvernement. L'Etat chérifien prend en charge le personnel marocain avec ses droits acquis; le personnel français est dans la position d'« intégration-détachement » qui était déjà la sienne vis-à-vis de l'E.D.F. et de la S.N.C.F. La part de la France dans le secteur industriel au Maroc reste encore très importante puisque les 450 entreprises françaises réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires de toute l'industrie marocaine.

En Tunisie, le problème du rachat des terres avait fait l'objet d'un accord conclu en octobre 1960 et portant sur une 1^{re} tranche de 100 000 hectares; l'affaire de Bizerte en avait empêché la réalisation. Les négociations reprennent en février 1963 pour les 100 000 hectares initiaux auxquels viennent s'ajouter 50 000 hectares mis sous séquestre au moment de la crise de Bizerte. Le 2 mars est signé un protocole d'accord par lequel le gouvernement tunisien rachète forfaitairement 150 000 hectares par un versement au gouvernement de 1 500 000 dinars pour les terres et 1 000 000 de dinars environ pour le matériel agricole. Les propriétaires français qui ne désirent pas vendre sont assurés pendant une durée minimum de 5 ans d'une « paisible jouissance ». Mais, au mois de mai, la Tunisie aborde le problème agraire sur un plan plus général en décidant par un ensemble de textes législatifs et réglementaires qu'un cinquième des terres cultivables seront exploitées collectivement en 1964. Cette collectivisation de 600 000 hectares doit nécessairement toucher des terres appartenant à des sociétés ou à des colons français. Le Secrétaire d'Etat à l'agriculture a précisé que l'accord du 2 mars serait respecté, notamment les garanties de « paisible jouissance » et que l'intégration des terres françaises dans le nouveau système agraire tunisien ne se ferait qu'au fur et à mesure des rachats. Comme le Maroc, la Tunisie paraît donc vouloir résoudre le problème des terres colonisées par voies de négociation et de rachat. L'émulation du socialisme algérien l'amènera en 1964 à des procédures plus brutales.

B. — *La coopération*

La coopération entre la France et l'Afrique du Nord n'a pas connu en 1963 de difficultés retentissantes. Elle présente cependant des caractères assez différents dans chacun des trois pays.

C'est au Maroc qu'il y a le moins de changement par rapport à l'année 1962. La population française paraît rester très stable (environ 155 000). Le personnel français servant au titre de l'assistance technique conserve sensiblement la même importance, 14 000 environ dont plus de 8 000 enseignants. La France reste le premier client et le premier fournisseur du Maroc. Notons qu'en janvier 1963, le Général Kettani a négocié en France une importante livraison d'armes (10 auto-mitrailleuses, 6 jeeps...) équilibrant l'arrivée à Casablanca d'un cargo soviétique chargé d'armes. Au mois de juin, un voyage officiel du Roi Hassan II vient consacrer ces excellentes relations. Après une escale à Bordeaux où lui est décerné le titre de Docteur *honoris causa* qui couronne des études poursuivies sous l'égide de cette Université, le Roi a plusieurs entretiens importants à Paris avec le Général de Gaulle. Un communiqué commun annonce que « la France a manifesté son intention de développer son effort de coopération et son aide en faveur du Maroc ». Effectivement, un accord sur l'aide financière est signé le 23 juillet, l'aide directe de 100 millions pour 1962 passant à 210 millions, l'assurance-crédit étant d'une centaine de millions auxquels viennent s'ajouter pour le même poste les 90 millions non utilisés de 1962. L'accord apure également le contentieux franco-marocain de la dette publique; compensation est faite entre les dettes respectives; le Maroc reste débiteur et acquittera ses dettes en 25 ans; son versement pour 1963 est de 25 000 000 francs; le gouvernement français lui accorde, pour ce faire, un « prêt de consolidation » au taux de 1,5 %.

Une seule ombre est à signaler dans la coopération franco-marocaine en 1963, l'interdiction faite aux avocats français de plaider dans l'affaire du complot contre le Roi en violation de la convention judiciaire franco-marocaine de 1957. Le 20 septembre l'Ambassadeur de France remet au Ministère des Affaires Etrangères une note de protestation. Il n'est pas possible, en effet, à la France de laisser passer sans réagir le refus par le gouvernement chérifien d'appliquer un accord international. Cette note n'eut d'autre suite qu'un communiqué adressé par l'Ambassade du Maroc au journal « Le Monde » (30 août 1963). La thèse marocaine est faible sur le plan juridique; mais il était difficile à la France d'insister dans une affaire politique intéressant exclusivement des Marocains.

La fin de la crise de Bizerte permet à la coopération franco-tunisienne de sortir de la semi-clandestinité dans laquelle elle se cantonnait pour ne pas disparaître tout à fait; l'année 1963 est celle de la reprise des négociations dans tous les domaines; elle est aussi celle de la visite d'un Ministre du Gouvernement français, M. Grandval, à Tunis. Après une mission de 4 jours

(7-11 mars) et plusieurs rencontres avec le Président Bourguiba, un communiqué commun franco-tunisien témoigne de la volonté d'améliorer les relations entre les deux pays et annonce la prochaine conclusion des conventions.

Quatre accords importants assurent la relance de la coopération en 1963. Le premier est un accord financier conclu le 8 janvier qui règle notamment le problème de la dette tunisienne à l'égard de la France et comprend en annexe le règlement de la question des dommages de guerre (1939-1945) et une convention relative au service de l'épargne. Le 9 août 1963, des accords sur la main-d'œuvre sont signés à Paris; ils visent à régulariser la situation de la main-d'œuvre tunisienne employée en France (30 000) et à assurer sa formation professionnelle. Le même jour est signé l'important accord sur l'aide financière de la France. Pour l'année 1963, 190 000 000 frs de crédits dont 100 millions d'assurance-crédit, 35 millions de prêts à long terme pour les investissements publics, 45 millions d'aide de Trésor à Trésor et 10 millions destinés à faciliter le remboursement de l'ancienne dette tunisienne.

Le gouvernement français a subordonné les deux précédents accords à la signature d'une convention sur les relations économiques et la protection des investissements qui intervient le même jour c'est-à-dire le 9 août, mais à Tunis; cet accord est conclu pour une durée de 10 ans renouvelable et contient des dispositions essentielles: les investissements français sont garantis pour le passé et pour l'avenir; des facilités sont accordées pour les transferts jusqu'alors bloqués; la clause de la nation la plus favorisée est accordée à la France; en cas de différend, une procédure de conciliation et d'arbitrage est prévue; cet accord complété en annexe par une lettre réglementant les activités professionnelles des Français a, pour les 55 000 Français de Tunisie, la valeur d'une convention d'établissement.

Pourtant la coopération convalescente ne se rétablira jamais complètement; l'affaire de Bizerte marque en ce domaine une cassure irréparable; le palier très inférieur sur lequel essaie de reprendre vie la coopération est une désillusion pour la Tunisie qui, à la fin de l'année, par la voix de M. Ahmed Ben Salah à l'Assemblée, exprime sa déception, notamment sur l'accord commercial signé quelques mois auparavant avec Paris.

La coopération franco-algérienne, six mois après l'indépendance, peut espérer trouver son style et son rythme. Effectivement, l'année 1963 représente à cet égard pour les rapports franco-algériens un succès. Pourtant l'inquiétude persiste tant est perceptible de part et d'autre le laborieux effort pour surmonter les deux périlleuses contradictions auxquelles se heurte l'entreprise. La coopération franco-algérienne a sa charte: les accords d'Evian, qui constituent un ensemble très complet sans précédent dans les annales de la coopération française. Cette imposante construction se voit opposer à peine conclue un changement radical des conditions dans lesquelles elle avait été imaginée: le départ des Français. Le gouvernement algérien essaie de reprendre le problème à sa base; Paris estime que les accords d'Evian constituent un tout et qu'il vaut mieux, dans l'intérêt des deux parties, ne pas ébranler le fragile équilibre.

La coopération telle que la France peut l'imaginer, s'inscrit dans certaines structures financières, défend certains intérêts français qui se trouvent encore en Algérie, utilise des fonctionnaires formés dans le moule de la société et des services publics français. Il est alors légitime de se demander si la coopération d'un pays comme la France et d'assistants techniques comme les Français, est compatible avec la révolution socialiste entreprise par l'Algérie. Malgré les déclarations de Paris sur le respect de la révolution algérienne et les déclarations d'Alger sur la valeur de la coopération française, les partenaires s'interrogent périodiquement sur les chances de succès de l'entreprise. Le Président Ben Bella reconnaît devant la télévision canadienne en octobre 1962 que « les Accords d'Evian constituaient un compromis à certains égards incompatible avec les perspectives socialistes de l'Algérie ». En décembre 1962, M. Mohamed Khemisti, supposant le problème résolu proclame : « dans le respect des principes de la révolution nous sommes d'accord pour une coopération pleine, entière et loyale avec la France ». Du côté français, M. Jean de Broglie admet le 6 mai 1963 qu'on est en présence « d'une expérience unique de coopération entre un Etat libéral évolué et un pays sous-développé pratiquant une politique socialisante ». On a donc conscience du problème à Paris comme à Alger; les navettes ministérielles entre les deux capitales constituent à la fois l'indice des nombreuses difficultés et le désir de les surmonter.

Le cadre juridique de la coopération a été mis en place à Evian par « les déclarations gouvernementales relatives à l'Algérie » (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1962, Documents, p. 655 et s.). Mais ces déclarations générales demandaient à être précisées; aussi le Président de la République Française est-il autorisé par la loi du 13 avril 1962, suite au referendum du 8 avril, à conclure tous accords à établir conformément aux déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ». A la fin de 1963, on ne dénombre pas moins de 36 accords passés en 18 mois depuis Evian.

La coopération technique, c'est-à-dire la mise à la disposition de l'Algérie du personnel nécessaire à la réorganisation de son administration et la formation de ses cadres, trouve ses principes de base dans les déclarations relatives à la coopération culturelle et à la coopération technique. Un protocole du 28 août 1962 fixe les droits et les obligations des agents ainsi que les pouvoirs reconnus aux gouvernements. Mais ces principes généraux devaient être appliqués à des cas particuliers par divers accords : le 18 février 1963, l'assistance technique est mise en place pour l'équipement cartographique, le laboratoire des Ponts et Chaussées et l'Institut Scientifique et Technique des pêches maritimes; un échange de lettres du 16 mars étend les dispositions du protocole du 28 août 1962 (personnel français en service dans les administrations algériennes) aux personnels français en service auprès des collectivités locales algériennes; un protocole du 19 avril met à la disposition de l'Algérie une mission médicale française composée de membres du corps de Santé des Armées pour participer au service de l'assistance médicale dans les départements sahariens; un protocole du 23 octobre détermine la situation des militaires français du contingent mis à la disposition de l'Etat algérien au titre de la coopération

culturelle et technique. Un protocole du 23 janvier concerne la coopération technique. Un protocole du 18 février fait état de plusieurs accords sur les transports aériens, complétés le 27 août par un protocole relatif au fonctionnement des services de gestion et de sécurité aéronautiques.

En 1963, c'est près de 10 000 agents français qui ont été mis à la disposition de l'Algérie dans tous les domaines administratifs et techniques. Ce chiffre considérable reste cependant inférieur à celui des enseignants qui constituent l'apport principal de la coopération française en personnel et qui représentent plus de 13000 professeurs et instituteurs (dont 2 000 affectés aux établissements de l'Office Universitaire et Culturel. Le personnel français servant en Algérie au titre de la coopération culturelle est régi lui aussi par le protocole du 28 août 1962 auquel vient s'ajouter un protocole annexe du même jour spécialement consacré aux enseignants. Compte tenu de la diminution de la population française, un protocole du 11 juin 1963 vient remplacer le protocole provisoire du 7 septembre 1962; une nouvelle répartition des établissements scolaires est prévue qui réduit la part des établissements de l'Office (8 lycées et 600 classes primaires); par ailleurs, certains instituts de recherches continueront à être gérés provisoirement par le « Conseil de la Recherche Scientifique », organe mixte dont le siège social est à Alger et qui reçoit l'aide de la France. (Sur ces points voir dans cet *Annuaire* la chronique sociale de M. Adam).

La déclaration de principe relative à la coopération économique et financière prévoit dans son article 1^{er} que la France poursuivra son assistance technique et une aide financière privilégiée et que, pour une période de 3 ans, renouvelable, cette aide sera fixée dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours. Les mesures d'application de ces principes découlent de toute une série d'accords: déclarations communes du 19 janvier relatives aux questions financières, Convention du 16 janvier relative à la poursuite de l'exécution des dépenses d'équipement public engagées au nom de la Caisse d'équipement; Protocole du 18 février concernant l'achèvement des constructions H.L.M. en cours; Communiqué du 2 mai; Communiqué du 26 juin.

X La plus grande partie du milliard de francs affectés à la coopération franco-algérienne en vertu des accords d'Evian, est gérée par deux organismes. Le plus important est la Caisse d'équipement, établissement français, qui a pour mission de préparer le programme d'équipement de l'Algérie en accord avec le gouvernement algérien et de le soumettre ensuite à l'accord du gouvernement français; une Convention du 16 janvier 1963 vient préciser les nouvelles modalités de cette collaboration. Le milliard inscrit au budget de 1963 pour ce programme est amputé de 200 millions destinés à faire face aux conséquences des mesures prises par l'Algérie à l'égard des exploitations agricoles françaises placées sous le régime de l'autogestion. Les crédits restants sont répartis en deux tranches, 400 millions « d'aide libre » devant être remise sous forme d'avance trimestrielle, 400 millions « d'aide liée » auxquels viennent s'ajouter 250 millions de ressources non employées par la Caisse d'équipement en 1962, devant être affectés à l'exé-

cution des opérations en cours et à des opérations nouvelles intéressant l'économie des deux pays.

Une autre partie de l'aide passe par l'intermédiaire de l'Organisme technique franco-algérien de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien prévu par les Accords d'Evian et créé par la Convention du 28 août 1962; la subvention française à cet organisme est de 30 millions pour 1963. Signalons ici que pour compléter l'organisation de la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, un accord relatif à l'arbitrage a été signé le 26 juin 1963.

Enfin une déclaration du 19 janvier 1963 relative aux questions agricoles accorde une aide spécifique, distincte de l'aide d'équipement, destinée à soutenir le développement progressif de la réforme agraire et crée à Alger un fond de garantie pour couvrir les agriculteurs français des « risques autres que ceux résultant de l'action des éléments naturels ». La France devait contribuer pour 5 millions de francs à la dotation initiale de ce fond. Mais cette déclaration a perdu son objet lors de la nationalisation des terres en septembre.

La coopération économique est complétée par une aide financière sous la forme d'avances de trésorerie. Consenties en 1962, ces avances n'étaient pas prévues pour 1963. Mais, dès le mois de janvier, la France acceptait le report au 31 décembre 1963 du remboursement de l'avance consentie le 12 novembre 1962 et dont l'échéance était initialement fixée au 15 mai 1963. En outre, la France a ouvert à l'Algérie une possibilité de tirage d'un montant maximum de 250 millions de francs valable jusqu'au 31 décembre 1963. Toutes les difficultés rencontrées n'ont donc pas cassé la coopération. Elles ont été surmontées par un méritoire effort de compréhension de part et d'autre et aussi par une habile procédure de travail. Un système de commissions mixtes de techniciens(il en est question, par exemple, dans le communiqué du 18 février 1962 et dans celui du 25 janvier 1963) a permis d'éviter les affrontements politiques; les spécialistes ont pu suivre l'évolution des problèmes posés par la coopération dans des domaines précis en restant à l'abri des contingences politiques trop directes et sont parvenus à proposer aux négociateurs des compromis valables sur des questions réputées insolubles. Ainsi l'aide économique et financière a-t-elle été maintenue dans ses crédits globaux au niveau de ceux du plan de Constantine. Ces crédits sont de l'ordre de 1 300 millions de francs alors qu'ils sont pour cette même année 1963 de 190 millions pour la Tunisie et d'un peu plus de 300 millions pour le Maroc.

Si l'aide financière est appelée à perdre progressivement de l'importance, en revanche la coopération technique, administrative et culturelle, paraît devoir durer plus longtemps. Plus de 20 000 fonctionnaires français en comptant les enseignants servent l'Etat algérien. On se préoccupe cependant dès maintenant de définir les secteurs où l'on souhaite maintenir des agents de la coopération et ceux dans lesquels, à brève échéance, les Algériens n'auront plus besoin d'être assistés.

La coopération franco-algérienne n'a pas traversé de crises graves; elle

n'a pas non plus trouvé son équilibre. L'optique d'Evian ne répond pas aux exigences de l'Algérie socialiste; les dirigeants algériens estiment donc que le cadre d'Evian n'est plus une base valable pour la coopération franco-algérienne et M. Mahroug formule un vœu : « Si nos partenaires français du secteur public et du secteur privé comprenaient les impératifs de notre développement et leurs implications, alors la coopération franco-algérienne prendrait une autre dimension; les deux parties prenant également conscience de l'enjeu, pourraient alors s'engager dans une expérience féconde pour chacune d'elles... Dès lors la contribution française au développement de l'Algérie ne prendrait pas l'allure d'une « enveloppe budgétaire » établie par des experts qui recherchent avant tout la compression des dépenses comme si l'Algérie était un secteur dépensier dans l'économie française au même titre que la S.N.C.F., les houillères, les viticulteurs ou les fonctionnaires. L'aide française ne serait pas non plus régie par des notaires qui sont guidés par les contrats établis, même si ces contrats s'avèrent léonins par ce que conclus dans le cadre d'un rapport de forces défavorable à l'une des parties... ».

Les relations internationales ne sont malheureusement pas commandées par des formules généreuses; le réalisme nécessaire en politique oblige à s'interroger sur les motivations profondes qui ont présidé de part et d'autre à la signature des Accords d'Evian et qui expliquent actuellement encore l'effort consenti par le gouvernement et le contribuable français en faveur de l'Algérie. Il n'est évidemment pas certain que les partenaires français du secteur public et privé soient en état d'accepter et même de comprendre les impératifs que les gouvernements algériens ont fixé au développement de leur pays. La plupart des Français étant partis, les terres ayant été nationalisées, il reste encore deux considérations essentielles qui, du côté français, militent en faveur de la coopération : l'une relève de la politique générale, c'est le désir d'avoir de l'autre côté de la Méditerranée une Algérie amie; l'autre constituée par les richesses pétrolières est plus matérielle et laisse entrevoir d'inévitables développements contentieux.

III. — L'AFRIQUE DU NORD DANS LA STRATEGIE INTERNATIONALE

Si les relations inter-maghrébines constituent légitimement une préoccupation majeure pour Alger, Rabat et Tunis et si, en raison de la coopération, les relations avec la France représentent toujours un secteur privilégié, les trois Etats d'Afrique du Nord s'efforcent de préciser leur position dans un contexte international plus large. Pour assurer leur audience ils cherchent à se regrouper et pour contrebalancer l'influence de l'Occident, de la France particulièrement, ils multiplient les contacts avec l'Est.

A. — *La solidarité afro-asiatique*

C'est évidemment dans le cadre du Tiers Monde qu'une solidarité du sous-développement va faire son œuvre. Mais les modalités de regroupement sont diverses et plus ou moins larges. La plus évidente, et qui n'est que le prolongement d'un Maghreb à la recherche de son unité, est la solidarité arabe. Elle s'incarne essentiellement dans la Ligue arabe qui fait figure de doyenne des organisations régionales au sein du Tiers-Monde, mais qui, malgré son expérience, reste toujours décevante dans ses réalisations. En dehors des réunions périodiques auxquelles participent les représentants des trois Etats d'Afrique du Nord et du dynamisme verbal qu'elle manifeste sur le problème d'Israël, le seul point qui mérite d'être signalé est l'offre de médiation proposée et non retenue lors du conflit algéro-marocain. L'année se termine sur l'annonce d'une conférence arabe au sommet prévue pour janvier 1964. Mais le Président Ben Bella n'attend pas cette échéance pour renforcer les liens avec la R.A.U., pays arabe avec lequel il se sent le plus d'affinité. Le 25 mars, une délégation algérienne conduite par le colonel Boumedienne se rend au Caire et participe à d'importants entretiens où il est question d'un nouvel ensemble panarabe qui serait constitué par les 5 pays arabes « libérés » : R.A.U., Syrie, Irak, Yemen et Algérie. L'attitude de la délégation algérienne devant cette proposition paraît nuancée; le communiqué public parle de l'appui total donné au projet, mais non point de l'intention de s'y associer. L'Algérie est d'accord sur l'objectif final de l'unité arabe; mais elle estime sans doute que son avenir ne peut-être dissocié de celui de ses voisins immédiats; l'unité arabe passe donc par l'édification d'un Maghreb uni qui ne paraît pas réalisable dans l'immédiat. Ce sont les mêmes thèmes qui ont été abordés sans autre résultat concret, semble-t-il, le 4 mai, lors du voyage du Président Nasser à Alger et les 20 et 28 mai, lors des deux visites de M. Ben Bella au Caire avant et après la conférence de l'unité africaine.

L'événement majeur de l'année est la conférence d'Addis-Abéba et la création, le 25 mai 1963, de l'O.U.A. Phénomène important en lui-même ce nouveau regroupement intéresse très directement l'Afrique du Nord. C'est en effet la première fois que s'affirme entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche une unité souhaitée par les Etats maghrébins, ainsi qu'en témoignent beaucoup de discours, l'orientation d'un journal bien connu, *Jeune Afrique*, ou une tentative comme celle du Groupe de Casablanca.

Aussi n'est-il pas étonnant de constater la part extrêmement active prise à Addis-Abéba par la Tunisie et plus encore par l'Algérie auréolée de sa récente libération; le Président Ben Bella y prononce, au dire de la presse africaine, un discours « percutant » sur la décolonisation, réclamant la création d'un corps de volontaires, d'une Banque du sang et le combat à outrance contre le colonialisme portugais; il est le seul chef d'Etat à être reçu en audience privée par l'Empereur Haïlé Selassié. Les Présidents Ben Bella et Bourguiba font figure de grands leaders africains et récoltent un incontestable succès de prestige. (Cf. Documents III, 4).

L'absence d'Hassan II n'en est que plus remarquée. Lié par sa politique de refus à l'égard de la Mauritanie, le Maroc est visiblement embarrassé à Addis-Abéba; il n'est présent qu'à la Conférence préparatoire des Ministres des Affaires étrangères à laquelle assiste, de la coulisse, M. Balafrej, mais il ne participera pas à la Conférence des chefs d'Etat et s'abstient de signer la Charte; il le fera finalement le 20 septembre en précisant « que cette signature de la Charte de l'O.U.A. (Doc. V, 4) ne saurait aucunement être interprétée même comme une reconnaissance expresse ou implicite des faits accomplis, jusqu'ici refusés comme tels par le Maroc ni comme une renonciation à la poursuite de la réalisation de nos droits par les moyens légitimes à notre disposition ». (Déclaration de M. Zentar, le 20 septembre; cf. aussi les communiqués de M. Balafrej des 14 et 17 mai, Document II, 5).

Alors que la timide entrée du Maroc à l'O.U.A. n'est pas faite pour étendre son rayonnement en Afrique noire, on assiste à la disparition du Groupe de Casablanca qui avait été l'un des espoirs de la diplomatie chérifienne. Cette disparition ne saurait d'ailleurs surprendre; les divergences politiques déjà perceptibles en 1962 entre ses membres s'accroîtront en 1963; le 3 mai les Présidents Ben Bella et Nasser font savoir qu'ils ne se rendront pas à la conférence prévue à Marakech le 8; la décision de M. Sekou Toure, au lendemain de la Conférence de Dakar, d'accréditer un ambassadeur à Nouakchott est une nouvelle atteinte à la solidarité du Groupe de Casablanca; à la fin de l'année, M. N'Krumah porte le coup de grâce en adressant aux chefs d'Etats, membres du groupe, un message les invitant à procéder à sa liquidation. La réussite de l'O.U.A. ne peut que confirmer la désagrégation. Ainsi Rabat, privé du réseau de Casablanca et mal introduit dans celui d'Addis-Abéba, souffre d'un isolement qui contraste avec l'épanouissement diplomatique d'Alger.

L'Algérie trouve en effet dans l'O.U.A. un instrument à sa dimension et propre à réaliser sa vocation africaine; elle y prend d'emblée des responsabilités, notamment au sein du secrétariat permanent. Au mois d'août, pour accroître le rayonnement de son pays, M. Ben Bella entreprend une vaste tournée des capitales africaines: Bamako, Dakar, Accra et Monrovia, tandis qu'Alger accueille à son tour de nombreuses personnalités africaines.

B. — *Les relations avec les pays de l'Est*

Dès leur indépendance, le Maroc et la Tunisie avaient marqué leur volonté de neutralisme en essayant d'équilibrer leurs relations avec l'Occident par une ouverture à l'Est. Après l'établissement des relations diplomatiques, se sont multipliés les voyages et les échanges de délégations; puis des accords de commerce voire de coopération, généralement minces mais nombreux, ont été signés.

L'année 1963 n'apporte guère d'éléments nouveaux aux rapports du Maroc et de la Tunisie avec les pays communistes. Comme précédemment, le Maroc a signé ou renouvelé de nombreux accords commerciaux :

- les 22 janvier et 23 décembre avec l'U.R.S.S., qui prévoit une augmentation des échanges de 20 millions à 40 millions de dirhams;
- le 30 mars avec la Chine populaire, qui porte les échanges à 70 millions de dirhams;
- le 29 juillet avec la Bulgarie;
- le 8 août avec la R.D.A.;
- le 19 août avec la Hongrie.

Il faut y ajouter la livraison d'un cargo d'armes soviétiques. La seule difficulté apparente est née de l'attitude prise par Cuba dans le conflit algéro-marocain et qui entraîne le 31 octobre une rupture des relations diplomatiques de courte durée.

La Tunisie a porté son effort, elle aussi, sur les accords commerciaux, dans le domaine aérien notamment, avec la Tchécoslovaquie (1^{er} février) et la Bulgarie (7 août). Mais elle paraît vouloir dépasser ce stade et rechercher pour certains objectifs précis la coopération des pays de l'Est. Ainsi, sont signés : un accord avec la Bulgarie pour la construction de la « Cité nationale sportive » (12 février), deux accords de coopération culturelle, l'un avec la Tchécoslovaquie (21 février), l'autre avec l'U.R.S.S. (12 décembre), un accord de coopération technique avec la Pologne (7 septembre), une série de conventions de coopération avec la Yougoslavie (23 octobre), un accord avec l'U.R.S.S. pour la construction de la Faculté technologique de l'Université de Tunis, (2 décembre).

Les relations du Maghreb avec l'Est vont recevoir une impulsion nouvelle et spectaculaire avec l'arrivée sur la scène internationale de l'Algérie qui fait nettement figure, ici, de chef de file. Pour la République démocratique et populaire, les pays de l'Est représentent d'abord les fidèles amis des jours difficiles et demeurent un indispensable soutien contre l'impérialisme occidental. Le programme de Tripoli est à cet égard bien explicite : « Dans son effort de guerre, la France a bénéficié de l'appui matériel et moral de tous les Etats occidentaux et particulièrement de celui des U.S.A. Notre volonté de poursuivre la Révolution rencontrera encore des obstacles. Cela ne doit en aucun cas nous empêcher de déployer le maximum d'efforts pour persévérer dans notre action anti-impérialiste. Le soutien des pays socialistes qui, sous des formes diverses, se sont rangés à son côté, durant la guerre et avec lesquels nous devons renforcer les liens déjà existants, crée des possibilités réelles de dégagement à l'égard de l'impérialisme ».

Aussi les relations avec l'Est s'inscrivent-elles dans une ambiance d'amitié chaleureuse ainsi qu'en témoigne notamment le voyage de M. Chou en Laï qui reste six jours en Algérie avant de continuer son périple au Maroc et en Tunisie. Au même moment M. Ben Alla, membre du bureau du F.L.N., se rend en voyage officiel à Moscou, ce qui permet à la presse algérienne d'accorder une place égale aux deux voyages et de maintenir un parfait équilibre entre les rapports établis par l'Algérie avec les deux frères ennemis du communisme.

En dehors de ces visites spectaculaires, les rapports entre l'Algérie et l'ensemble des pays socialistes revêtent, si l'on se réfère aux événements

relatés dans la chronologie de l'année 1963, une importance égale à celles des relations Algérie-France. Les relations les plus suivies s'établissent avec l'U.R.S.S. et la Chine, en concurrence ouverte auprès de l'Algérie qui s'efforce d'en retirer le maximum d'avantages. Un véritable « noria » de délégations quasi hebdomadaires fonctionne entre l'Algérie d'une part et les deux grandes puissances de l'Est d'autre part, qui signent des accords similaires, notamment sur le plan culturel (accord du 11 septembre avec la Chine et du 9 décembre avec l'U.R.S.S.) et pour des prêts à long terme (accord du 4 octobre avec l'U.R.S.S. et du 28 octobre avec la Chine). L'Union soviétique a en outre conclu un accord relatif au déminage (27 juin), un accord commercial (4 novembre) et un accord de coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de la formation professionnelle. (27 décembre).

Après ces deux « amis voraces », les relations les plus fréquentes rétablissent avec la Yougoslavie et Cuba. A la Yougoslavie, l'Algérie demande surtout des recettes de gestion, des méthodes de développement, son expérience et la formation de cadres algériens; l'Algérie se sent proche d'elle sur le plan d'un socialisme non engagé et des techniques économiques et sociales pour lutter contre la misère; c'est l'ami de confiance dont la puissance n'inquiète pas, qui a fait une révolution sans pour cela s'inféoder et auquel on peut s'ouvrir des difficultés les plus graves. Les relations avec Cuba sont d'ordre essentiellement sentimentales; elles tiennent à l'orientation socialiste du régime et à l'admiration réciproque de nations lointaines par la distance, mais sœurs dans leur combat; dans le conflit algéro-marocain, Fidel Castro donne évidemment raison à Ben Bella; les délégations de toutes natures se succèdent et si le voyage de Fidel Castro en Algérie ne peut avoir lieu, plusieurs ministres cubains dont Che Guevara sont les invités du Président Ben Bella; La Havane et Alger décident de se jumeler (17 novembre); deux conventions viennent concrétiser d'avantage les rapports entre les deux pays : un accord d'assistance médicale cubaine (9 juillet) et un accord commercial (16 octobre).

Mais les contacts avec l'Est ne se limitent pas à ces relations privilégiées. A l'exception de la Mongolie Extérieure, tous les pays communistes sont présents et actifs à Alger; la Bulgarie qui envoie des médecins et avec laquelle sont signés trois accords économiques (22 février) un accord aérien (31 mai) et un accord de coopération culturelle (17 juillet), la Tchécoslovaquie qui conclut trois accords de commerce, de paiement et de coopération technique et scientifique (12 décembre), la Pologne avec trois accords commerciaux (26 janvier), la Hongrie avec un accord de coopération technique dans le domaine de la santé (1^{er} juillet), l'Albanie avec des accords commerciaux (1^{er} juillet), et culturels (6 novembre). S'il n'y a pas encore d'accords, les relations n'en sont pas moins actives avec la Roumanie, la Corée du Nord, le Nord Vietnam, la République démocratique allemande et même le Front national de Libération du Sud Vietnam. La diplomatie algérienne affiche donc au cours de l'année 1963, un neutralisme qui compense l'influence du camp occidental, toujours taxé d'impérialisme, par une large ouverture à l'Est, suivant en cela les orientations du programme de

Tripoli : « Le renforcement du courant neutraliste auquel nous participons, reflète le dynamisme des peuples en lutte pour la consolidation de leur indépendance. L'élargissement de ce courant, dans chaque pays pris séparément, dépend des options internes et du degré d'indépendance de son économie. Aussi la politique extérieure de l'Algérie doit elle s'orienter, au sein du courant neutraliste, vers l'alliance avec les pays qui ont réussi à consolider leur indépendance et sont libérés de l'emprise impérialiste ». Cependant l'Algérie ne donne pas pour autant l'impression de s'inféoder au camp communiste; elle se distingue en cela de Cuba et se rapproche de la R.A.U. et de la Yougoslavie. Ce neutralisme se veut positif, c'est-à-dire qu'il ne se limite pas à balancer les influences des deux camps mais prétend constituer une politique originale dans la stratégie internationale. A cet égard l'Algérie n'a pas eu encore le temps de jouer un rôle de premier plan dans les instances internationales, exception faite des conférences afro-asiatiques. Sa place est modeste à l'O.N.U. où elle n'a bénéficié d'aucun tremplin comparable à ceux de la Tunisie, à l'époque où M. Mongi Slim présidait l'Assemblée générale, ou du Maroc, élu en novembre 1962 pour deux ans au Conseil de Sécurité. L'année 1963 dépourvue de crises retentissantes comparables à celles du Congo ou de Cuba, n'a pas fourni d'occasions exceptionnelles à l'Algérie de se manifester. Cette constatation est vraie pour l'ensemble des Etats d'Afrique du Nord par ailleurs occupés à régler de sérieux problèmes internes et aussi les conflits qui les opposent.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Il n'y a pas de nouveaux ouvrages généraux à signaler sur l'Afrique du Nord ou sur l'un des trois pays considérés. La revue bimestrielle « *Maghreb* » (Documentation française, Fondation nationale des Sciences politiques), qui paraît à partir de janvier 1964 mais dans laquelle des notes de synthèse intéressent l'année 1963, comporte dans chacun de ses numéros une rubrique « Relations internationales ».

I. — Sur les relations inter-maghrébines la source d'information essentielle reste la presse. A toutes les études déjà mentionnées sur les revendications territoriales marocaines on peut ajouter le récent article d'Henri Marchat : « Le conflit frontalier algéro-marocain », *Revue Juridique et Politique* (1) ,1964, p. 65.

II. — Les rapports franco-maghrébins ont donné lieu, côté français, à d'assez nombreuses études. Sur la décolonisation en Tunisie et plus précisément sur la fin de l'affaire de Bizerte, outre les articles de cet annuaire signalons l'étude de V. Silvera : « L'évacuation de Bizerte et les rapports franco-tunisiens », *Revue de la Défense Nationale*, janvier 1964, p. 89. Sur

le problème des terres de colonisation, cf. l'analyse très précise mais déjà dépassée par les événements d'H. Thierry dans *l'Annuaire français de Droit international* 1963, p. 933 : « La cession à la Tunisie des terres des agriculteurs français ». Sur la coopération la documentation reste abondante; signalons les nombreux articles parus dans *Confluent* et notamment les 2 volumes spéciaux (mars, avril, mai 1963) sur la coopération technique et culturelle, ainsi que le numéro spécial de janvier 1964 : « La coopération entre l'Algérie socialiste et la France est-elle possible ? »; on retiendra plus spécialement la remarquable étude de S. Mahroug sur « Relations d'Etat à Etat et apport du secteur privé; Exposé introductif à la conférence-débat sur les problèmes de développement économique de l'Algérie et les formes de la coopération franco-algérienne ». Le point de vue algérien, qui est toujours engagé, peut-être utilement complété par l'article descriptif, mais clair et solide de D. Ruzié sur « la coopération franco-algérienne » *A.F.D.I.* 1963, p. 906.

La coopération a fait l'objet de rapports et de débats importants à l'Assemblée Nationale française : *J.O.R.F. Débats A.N.*, du 21-1-63 (p. 1 367 et 1 469) et du 28-10-63 (p. 5 791) : rapports de M. Prioux; *J.O.R.F. Débats A.N.* du 22-10-63 (p. 5 290) : intervention de M. Ebrard et réponses du ministre des Finances.

On se reportera utilement aux « Accords passés entre la France et l'Algérie de juillet 1962 au 31 décembre 1963 », publiés dans le n° 49 de *Recueils et Monographies de la Documentation française*. Pour se référer aux principes de base qui animent l'effort de coopération de la France il faut consulter le rapport Jeanneney : « La politique de coopération avec les pays en voie de développement » (*La Documentation Française*, 1963); de nombreux renseignements sur la coopération en Afrique du Nord sont donnés dans le volume des Annexes.

III. — La conférence d'Addis-Abéba et la naissance de l'Organisation de l'Unité africaine revêtent une importance que traduisent de nombreuses publications. Pierre Lampué donne, dans la *Revue juridique et politique*, 1964, p. 21, un article d'ensemble sur « les groupements d'Etats africains » avec les principaux textes. François Borella avait déjà abordé, dans *l'A.F.D.I.* 1961, p. 787, « les regroupements d'Etats dans l'Afrique indépendante »; il poursuit son investigation dans *l'A.F.D.I.* 1963, p. 838, avec « le régionalisme africain et l'organisation de l'Unité africaine ». J. C. Froelich donne également une bonne étude sur « La conférence d'Addis-Abéba » dans la *Revue de la Défense nationale*, 1963, p. 1 138. Deux brochures apportent le point de vue officiel de la République algérienne, l'une publiée par le Ministère de l'Information (1963) est intitulée « l'Algérie à Addis-Abéba » (20 pages), l'autre publiée par le Ministère de l'Orientalion (1963) est intitulée « D'Addis-Abéba à Dakar ». (50 pages). Les recueils ou les listes d'accords publiés par les services officiels constituent une excellente source d'information sur les relations internationales. Le Recueil des accords passés entre la France et l'Algérie a déjà été signalé. La République algérienne vient de faire paraître en 3 recueils les accords qu'elle a passés — 1) avec

la France. — 2) avec les Pays arabes. — 3) avec les pays de l'Est. (Secrétariat général du gouvernement, Imprimerie officielle, décembre 1963).

Sur le problème des rapports entre les Etats-Unis et les pays du Maghreb on pourra consulter l'ouvrage de Charles F. Gallagher : *The United States and North Africa*, Harvard University Press, Cambridge, U.S.A., 1963, 275 p.

Maurice FLORY